

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 14 novembre 2018**

N° 14

**Objet : Extension du périmètre
de l'UNESCO Géoparc de
Haute Provence**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

Etaient excusés :

AUBERT Serge
BALIQUE François
BAUDOU MAUREL Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
MAGAUD Marie José

MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
RONDEAU Daniel
SERRA Victor
THONATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-14_14112018

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Le périmètre de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence (UGHP) tel que défini lors de la revalidation par l'UNESCO en 2015 comprenait 5 communautés de communes adhérentes au Syndicat mixte du massif des Monges pour une superficie de 198 894 hectares et 60 communes :

- CC Asse-Bléone-Verdon,
- CC des Duyes et Bléone,
- CC de Haute-Bléone,
- CC du Pays de Seyne
- CC de la Motte-Turriers
- CC du Sisteronais.

Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté en 2016 a introduit une discordance entre le périmètre de l'UGHP et celui de Provence Alpes Agglomération puisque les communes de l'ancienne CC de Moyenne Durance ne bénéficient pas du label UGHP.

La stratégie touristique de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes s'appuie largement sur le développement du label UNESCO. La partie de son territoire qui n'en bénéficie pas porte un patrimoine géologique, naturel et culturel qui justifierait son intégration dans l'UGHP.

Le règlement de l'UNESCO concernant les Géoparc mondiaux prévoit qu'une modification de périmètre est possible dans la limite de 10% de la surface initiale avec une procédure allégée. Au-delà de ce seuil, une nouvelle candidature quasi ex nihilo est nécessaire.

Il prévoit également que deux Géoparc mondiaux ne peuvent être en continuité.

Compte tenu de cela, les nouvelles communes de PAA susceptibles d'intégrer l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence sont :

- Château-Arnoux-Saint-Auban,
- L'Escale,
- Les Mées,
- Malijai,
- Peyruis,
- Volonne.

Il est à noter que parallèlement, concernant la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch il est envisagé d'intégrer la commune de Bellafaire

Afin de :

- rapprocher au mieux le périmètre de l'UNESCO Géoparc de celui des entités administratives dont il dépend ;
- faire bénéficier le plus grand nombre possible de communes de ce label international ;
- gagner en cohérence et en visibilité territoriale.

Il vous est proposé :

- de demander à l'UNESCO l'intégration des communes de Provence Alpes Agglomération ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-14_14112018